



**Comité permanent des statuts et règlements de l'ACEP**  
**Le mardi 14 février 2023**  
**de 14 h 30 à 17 h**  
**Réunion par MS Teams**

**PROCÈS-VERBAL**

**Personnes présentes :** C. Lonmo (présidente du Comité), H. Delnick, C. Awada, K. Mansfield, A. Trau et A. Picotte

**Membres du personnel :** J. George et S. Cousineau

**Personnes absentes :** G. Phillips (président de l'ACEP), J. Ouellette, K. Khouri et J. Lafontaine

**1. Ouverture de la séance et présentations**

La séance est ouverte à 14 h 35 par la présidente C. Lonmo.

*\*À ce moment, la déclaration de l'ACEP sur le harcèlement de l'ACEP est lue à haute voix par C. Lonmo. J. George est désignée comme personne-ressource anti-harcèlement pour la réunion et les préoccupations doivent lui être adressées par courriel.*

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour proposé :

- Déclaration sur le harcèlement
- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente datée du 10 janvier 2023
- Taille du CEN
- Révision des statuts et règlements
- Discussion : présentation du plan d'action recommandé au CEN pour approbation
- Tour de table

H. Delnick propose de retirer le point « Approbation du procès-verbal du 10 janvier 2023 » de l'ordre du jour. A. Trau appuie la proposition.

Pour = 5    Contre = 0    Abstention = 0    **Adoptée**



### **3. Examen et approbation du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2023**

*Point reporté à la réunion de mars 2023.*

### **4. Taille du CEN**

- L'Institut a un comité exécutif et un conseil d'administration.
- L'AFPC a un plus petit conseil d'administration que la plupart des syndicats.
- La taille du CEN devrait également faire partie de la révision des statuts et règlements.
- Il est suggéré de fixer une limite pour le mandat des administratrices et administrateurs, ainsi que celui de la présidente ou le président et des autres membres.
- Le nombre de membres du CEN devrait être impair pour qu'il soit plus facile d'atteindre le quorum et de voter.

### **5. Révision des statuts et règlements**

- Il est suggéré que la révision soit faite par une partie externe.
- Il est mentionné qu'on doit prioriser certains aspects.
- Il est suggéré qu'on suive les recommandations de Peter et qu'on tire parti de ses services pour réviser les statuts et règlements dans leur intégralité.
- La révision complète permettra d'éviter l'accumulation de coûts à long terme.
- Il est mentionné que le Comité des statuts et règlements doit participer à tous les aspects de la révision.

### **6. Discussion : présentation du plan d'action recommandé au CEN pour approbation**

Ce point a été traité dans le contexte des points précédents.

*Mesure de suivi* : aucune.

### **7. Tour de table**

Aucun point n'est soulevé.

C. Lonmo propose de lever la séance.

*Mesure de suivi* : aucune.



**La séance est levée vers 15 h 20 (HNE).**

\*\*\*\*\*

*Le procès-verbal ci-dessus est accepté comme un compte-rendu fidèle de la réunion du Comité permanent des statuts et règlements de l'ACEP qui s'est tenue le 14 février 2023.*